

2020 Inscription & Entente Exposant

"QuébecFest™" en Floride - les 22 & 23 février, 2020

Nom de l'entreprise **Exposant:** _____

(SVP imprimer le nom. Veuillez indiquer le nom qui doit apparaître dans le matériel promotionnel et sur l'enseigne de votre kiosque.)

Nom de la compagnie et contact _____ Titre _____

Adresse _____

Ville/État/Code Postal _____

Téléphone _____ Fax _____ Email _____

1. Veuillez indiquer les produits ou services que vous exposerez à votre kiosque.

2. Je, soussigné, confirme _____ kiosque(s) au; "Québec Fest™" au The Big Easy Casino – les 22 & 23 février, 2020

3. Annulation: Paiement complet requis au plus tard le 31 janvier, 2020 – dans l'éventualité d'une annulation faite avant le 5 février, 2020, vous pourrez recevoir un remboursement moins un frais administratif de \$150, pour ce faire nous devons recevoir votre demande d'annulation par écrit dans les délais requis. Aucun remboursement ne sera consenti sur les ententes de Commandites – Pour les kiosques aucun remboursement ne sera consentie après le 5 février 2020.

4. En tant qu'exposant, je suis informé et accepte que tous les coûts relatifs à ma participation et à exposer à mon kiosque seront de ma responsabilité.

5. J'ai lu et accepte les termes et conditions de cette entente de participation à l'événement " Québec Fest™ " et convient d'en respecter et d'appliquer les règles établies et mentionnées dans les "termes & conditions".

Sélection de Kiosque:

Option #1:

\$600
(10'x10')

Option #2:

2 Kiosques pour \$1200
(2 x 10' x 10')

Option#3:

\$1400
(20' x 20' – grand espace- endroit stratégique)

Emplacement garantie: près de la grande scène, à l'entrée ou sortie du site, ou près du restaurant et Bar - Ajoutez \$100

Électricité de base disponible pour petit appareil, ordinateur ou recharge de téléphone ou accessoire, toutefois vous devez nous en informer dès votre inscription. Nous avons un nombre limité de kiosques près des sources d'électricité. Ce service est **non garantie**, il est offert gracieusement sous la forme de premier arrivé, premier servi et vous devez apporter une rallonge électrique d'environ 50'.

Prévoyez-vous vendre de la marchandise à votre kiosque? _____ **Oui** _____ **Non**

Veuillez noter que certaines restrictions s'appliquent quant à la marchandise qui peut être vendu sur place pendant l'événement. Aucune vente de boisson alcoolisée ne sera permise.

Paiement accepté par chèque de compagnie et qui devra être émis à: **Florida Sun Fest Corp.** – **dépôt de 50% requis lors de l'enregistrement.**

Paiement complet du Kiosque **ou** Dépôt \$ _____ Solde du \$ _____ au plus tard le 31 jan. 2020

Emplacement garantie – ajoutez \$100 (veuillez indiquer votre préférence): Choix #1: _____ Choix #2: _____

Commandite: Niveau **Bronze \$3000** Niveau **Or \$5000** Autres commandites disponible- veuillez incluant un Kiosque de 10'x10' incluant 2 Kiosques de 10'x10' communiquer avec nous

Paiement de la Commandite: Dépôt de 50% requis lors de la confirmation; solde du au plus tard le 5 jan. 2020 – **Payable à Florida Sun Fest Corp.**

Paiement complet de la commandite ou Dépôt \$ _____ remis le _____ Solde du \$ _____ au plus tard le 5 Jan. 2020

Paiement par chèque en \$ US à l'ordre de Florida SunFest Corp. Et poster à : 2313 Anchor Ct, Fort Lauderdale, FL 33312

Paiement par carte de crédit, SVP ajouter 3% (SVP compléter formulaire de charge sur carte de crédit- ci-joint et retourner via email)

Signature Exposant: _____

Date: _____

2020 Inscription & Entente Exposant *“QuébecFest™” en Floride - les 22 & 23 février, 2020*

Règles & Conditions:

- a. La corporation Florida Sun Fest Corp, ses directeurs et consultants ainsi que l'administration du « The Big Easy » (anciennement appelé Mardi Gras Casino) ne peuvent être tenu responsable en cas de blessures, pertes ou dommages qui pourrait arriver à l'exposant, à ses employés, ou sous contractants, ou perte et dommage de l'équipement ou propriétés appartenant à l'exposant ou quiconque représentant l'exposant, et ceci est valide avant, pendant et après la période couverte par cette entente de participation. Chaque exposant accepte et déclare ne pas tenir responsable la corporation Florida Sun Fest Corp, ses directeurs et consultants ainsi que le « The Big Easy Casino » de toutes responsabilités et convient qu'aucune réclamation d'indemnisation ne peut être faite à la corporation de Florida Sun Fest Corp, ses directeurs et consultants ainsi qu'auprès du « The Big Easy Casino », en cas de blessures, de perte ou de dommage. L'exposant assume l'entière responsabilité en cas de pertes, dommages et réclamations. L'exposant confirme son acceptation d'assumer toutes responsabilités et même de défendre Florida Sun Fest Corp, ses directeurs et consultants ainsi que le Big Easy Casino ainsi que ses dirigeants et propriétaires respectifs, ainsi que les membres du conseil d'administration si une blessure, une perte ou dommage survenait à l'exposant ou à un de ses représentants avant, pendant ou après l'événement, alors que l'exposant, un de ses employés ou représentant sera impliqué dans l'activité relié à cette entente.
- b. L'exposant accepte qu'il est entièrement responsable d'assumer tous les frais relatifs aux dommages ou pertes qu'il ou l'un de ses représentants auraient causés à la propriété du « The Big Easy Casino », ses propriétaires et gérants. La responsabilité de l'exposant inclura toutes pertes, coûts, dommages et dépenses ayant été causés par lui-même ou l'un de ses employés, en cas d'accident, de blessures corporelles ou quelque actions qui pourraient subvenir aux personnes impliquées; soit l'exposant, ses agents, employés ou invités avant, pendant ou après qu'il occupe l'espace d'exposition ou l'ensemble du complexe du « The Big Easy Casino ».
- c. L'exposant comprends que ni la corporation Florida Sun Fest Corp ni le « The Big Easy Casino » n'auront d'assurances couvrant la propriété de l'exposant, l'exposant en est informé et accepte qu'il devra s'assurer d'avoir les couvertures d'assurance et protection dont il a besoin, et cela à ses propres frais.
- d. Le matériel et installations seront sujets à toutes lois et réglementations Fédérale, de l'État de la Floride et des juridictions locales, en ce qui à trait aux règles de prévention d'incendie, qui s'appliquent à toutes places de rassemblement publique. Tous les équipements et matériel apportés et utilisés dans l'espace de l'exposant et dans l'ensemble du complexe de l'exposition, devront être selon les normes et règles de prévention d'incendie.
- e. Chaque exposant sera tenu responsable de protéger ses biens, produits, équipements et autre matériel promotionnel présentés et utilisés en tout temps.
- f. L'exposant n'est pas autorisé à partager, ou à revendre en totalité ou en partie, son kiosque ou l'espace réservé.**
- g. Chaque exposant doit s'assurer d'avoir son ou ses représentants pour occuper son kiosque. Nous demandons que chaque exposant s'assure de nommer une personne en charge, qui représentera l'entreprise au moment de l'installation, durant l'événement et lors du démantèlement du kiosque. Merci de vous assurer de vous introduire ou d'introduire votre représentant auprès du coordonateur de l'événement. Nous suggérons aux exposants et à leur représentants de porter une étiquette ou épinglette avec leur nom, afin d'être facilement identifiable auprès des organisateurs et visiteurs. Veuillez nous informer des noms ainsi que de tous changements ou remplacement de vos représentants qui participeront à l'événement et qui s'occuperont de votre kiosque.
- h. Les équipements et accessoires bruyants, tel les amplificateurs, lumières vives, diaporamas ou tout autre équipement pouvant nuire aux exposants à proximité ou à l'ensemble des exposants ou encore aux visiteurs, ne seront pas permis (qu'ils soient utilisés au kiosque directement ou encore dans les allées). Dans le cas ou de tels équipements et/ou accessoires seraient quand même utilisés par l'exposant, nous prendrons les mesures nécessaires avec ceux qui ne se conformeront pas aux règles.
- i. Chaque exposant se doit de garder son kiosque ainsi que les alentours en ordre et propre. Les allées doivent impérativement, être gardées propres et claires de tout encombrements.
- j. Tout exposant qui doit avoir accès à un système de rebus pour grandes quantités de matériel ou autre, au delà de la normale, devra prendre arrangement directement avec le « The Big Easy Casino » et à ses frais, afin de disposer de cette grande quantité de rebus. Dans l'éventualité ou l'exposant ne prends pas entente avec le « The Big Easy Casino » et que ceux-ci doivent s'occuper de ramasser ces grandes quantités de rebus, l'exposant sera chargé directement par eux.
- k. Aucune sollicitation ou offre de service et produits autour ou sur le site de l'exposition, ne sera toléré si une entreprise n'est pas officiellement enregistré et donc autorisé à participer en tant qu'exposant à cette exposition. La corporation Florida Sun Fest Corp se réserve le droit d'expulser toutes entités ou ses représentants non autorisés qui solliciteraient les visiteurs, cherchaient à distribuer de la publicité ou à montrer ses produits. L'offenseur renonce à tous ses droits et est informé qu'il ne pourra réclamer aucun dommage ou indemnisation, s'il était pris en défaut et que nous devons appliquer cette règle.
- l. La corporation, Florida Sun Fest Corp se réserve le droit d'accepter ou de refuser toutes demandes d'enregistrement pour réserver ou utiliser un kiosque à cette exposition, sans que l'appliquant n'ait de recours contre l'organisation.
- m. La corporation, Florida Sun Fest Corp a le droit de restreindre, expulser, ou de réaffecter tout exposant ou ses représentants selon qu'il est jugé nécessaire et dans le meilleur intérêt de l'exposant ou des autres exposants, ou de la corporation Florida Sun Fest, et ce, avant et pendant l'exposition 2017, sans que l'exposant restreint n'ait droit à aucun recours.
- n. L'exposant autorise Florida Sun Fest Corp et ses représentants à filmer et prendre des photos du kiosque ainsi que de l'exposant et de ses représentants. Ces vidéos et photos pourront être utilisées dans les promotions futures.

Signature Exposant: _____

Date: _____

2020 Inscription & Entente Exposant "QuébecFest™" en Floride - les 22 & 23 février, 2020

Règles & Conditions: suite

- n. Toutes conduites jugées inappropriées, tel le tumulte, bataille, ivresse, ne seront en aucun cas toléré.
- o. Les exposants ne seront pas autorisés à fumer sur les lieux de l'exposition. Un endroit à l'extérieur du site sera prévu à cet effet.
- p. Nous vous suggérons fortement d'éviter d'amener vos animaux domestiques. Les chiens devront être gardés en tout temps en cage sous la table dans le kiosque de son maître. Aucune tolérance ne sera accordée dans le cas d'un chien aboyant ou pleurant. Aucun chien ne devra se promener dans la foule sans laisse.
- q. Nous vous suggérons d'apporter le matériel nécessaire afin de protéger votre équipement et accessoires promotionnels après les heures d'ouverture de l'exposition. Bien qu'il y aura une surveillance de nuit, **nous NE serons pas responsable ou ne pourrions être tenu responsable de toutes pertes ou dommages causés par le vol, vandalisme, disparition mystérieuse, dommage par le feu, l'eau, par accident ou toutes autres causes.**
- r. Si l'exposant désire vendre de la marchandise, l'exposant devra s'assurer de rapporter ses ventes selon les règles des autorités locales et autres, en terme de taxe de vente et autres obligations. L'exposant devra aussi s'assurer de respecter les règles imposés par les autorités locales, de la ville, de l'état ou du pays, toujours en respect des normes d'incendie et autres.
- s. L'exposant nécessitant un accès à l'électricité de faible ampérage (lap top, téléphone cellulaire ou autre petit appareil électronique), pourra être accommodé par notre organisation, toutefois les possibilités d'accès à l'électricité seront limités, ainsi ce sera fait sur une base de disponibilité non garantie. L'exposant devra se prémunir d'une rallonge électrique d'au moins 25 à 50 pieds de long et des accessoires dont il aura besoin pour se brancher.
- t. L'exposant ayant besoin d'un accès à l'électricité plus important, devra assumer le frais de location d'un générateur et aussi s'assurer d'avoir les rallonges électriques et accessoires nécessaires.
- u. L'exposant doit informer le promoteur dans le cas où il lui est impossible d'arriver au kiosque avant ou pour l'ouverture de l'exposition soit pour 10:00 Am.
- v. Dans le cas d'une absence de l'exposant, le promoteur se réserve le droit de revendre l'espace à un autre exposant, si cet espace n'est pas réclamé ou utilisé avant 10:30am le Samedi, ainsi tout paiement déjà reçu de l'exposant absent par le promoteur, ne sera pas remboursable.
- w. L'exposant doit garder son kiosque ouvert en tout temps selon l'horaire d'ouverture de l'exposition. Nous ne permettrons pas la fermeture prématurée d'un kiosque avant la fin officielle de l'exposition.
- x. La corporation Florida Sun Fest Corp pourrait changer une ou plusieurs clauses contenues dans ces termes et conditions, et l'exposant accepte qu'il restera lié selon son entente. Dans l'éventualité que l'une ou plusieurs des clauses seraient changées, ajoutées ou éliminées, le promoteur et la corporation Florida Sun Fest Corp s'engagent à en remettre copie écrite à l'exposant, aussitôt le changement fait. De plus, Florida Sun Fest Corp pourrait publier et afficher cet avis de changement selon qu'il est jugé nécessaire ou approprié. Florida Sun Fest Corp pourrait aussi effectuer un ou des changements à l'horaire de l'exposition si nécessaire, sans avis préalable.
- y. Toutes questions non couvertes par ces clauses et règles seront décidées par l'administration de la corporation et le promoteur. Dans le cas d'un argument ou mésentente entre exposants, toutes décisions prises par l'administration de la corporation et le promoteur devront être jugées finales et non discutables.
- z. Les organisateurs de l'exposition se réservent le droit de changer les dates ou de remettre l'exposition à une date ultérieure ou de changer le site ou l'événement sera tenu. Si l'exposition devait être annulée pour des raisons imprévues, de force majeure et que celui-ci ne serait pas réédulé, dans ce cas, les clients pourraient recevoir un remboursement intégral des argents déjà versés pour leur participation.

- Veuillez noter que les numéros de kiosque et leur situation ne seront planifiés qu'une semaine avant l'événement, à moins que vous ayez choisi et payé **pour l'option d'emplacement garantie**. La date à laquelle votre inscription est reçue à notre bureau déterminera quand votre inscription sera traitée, nous fonctionnerons sur une base de premier arrivé, premier servi. Afin d'assurer que vous aurez un endroit stratégique le plus près de votre choix, nous vous suggérons de présenter votre inscription et dépôt dans les plus brefs délais. Aucun kiosque ou espace ne sera confirmé à moins d'avoir reçu le dépôt initial de 50% du montant total du par l'exposant et ce SANS EXCEPTION. Toutes demandes d'une situation spécifique du kiosque seront considérées et prises en note, bien que nous ne puissions toutes les garantir, nous ferons de notre mieux pour accommoder vos demandes spéciales. En cas de problème ou conflit entre exposants ou autres organisations, le promoteur se réserve le droit de changer un kiosque ou exposant de lieu et de le relocaliser, et ce à son seul jugement. De plus, nous avons un nombre limité de kiosques et espaces disponible cette année, nous prévoyons que tous les kiosques et espaces seront réservés rapidement, n'hésitez pas à présenter votre inscription dans les plus brefs délais.

Signature Exposant: _____

Date: _____

Page 3 of 4

